

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 04 JUIN 2026****Objet : Désignation des représentants au COPROG LEADER****N° : 023/2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-huit mai 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Président.

Il examine le point n°8 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 22 représentant 22 voix

**DELEGUES DES EPCI :****PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

O. ARTUPHEL – O. BARTHELEMY – G. BRINGANT – J-M. CONSTANS – R. DEBRAY  
J-C. FELIX – V. GARELLO – M. GENOVA – S. MARTIN – C. PAILLARD – F. PERO – C.  
RINAUDO – P. ROUX – J. TESSON – P. TONARELLI – P. VALLOT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

N. BREMOND – S. CARLES – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE – C. VENTURINO-  
GABELLE – S. GOUDAL-ORIONE

**TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

J-M. GUISIANO – C. PORZIO – A. RAVANELLO – N. RULLAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

F. PANIZZI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrice TONARELLI



Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, avec le soutien de l'Union Européenne et de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, portent conjointement le dispositif européen de développement rural LEADER sur la programmation 2023/2027.

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de FEADER de 1 479 832 € complétée par des contreparties publiques nationales.

Sa stratégie s'intitule « **LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume : la résilience, cap d'un territoire en transition où se conjuguent sobriété, proximité et qualité de vie** ».

Les potentiels bénéficiaires (publics et privés) peuvent déposer des projets sur les thématiques suivantes :

- Le renforcement de la sobriété territoriale, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique ;
- Le développement d'une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et solidaires ;
- L'amélioration de la qualité de vie et le renforcement du lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines.

Un budget « projets » initial de 1 109 874 € de FEADER bénéficie au territoire, dont 54% (soit 607 656 €) ont été alloués aux 23 premiers projets soutenus (dont 11 ont été conventionnés en 2025 et 12 le seront en 2026).

Le budget « projets » restant à ce jour est de 502 218 €. Le prochain appel à projets (n°3) devrait être lancé en septembre prochain.

Le **comité de programmation** est l'instance décisionnelle du Groupe d'Action Locale LEADER.

Il se compose de 25 membres titulaires et 25 suppléants :

**- Collège public : 12 titulaires et 12 suppléants**

- 7 titulaires et 7 suppléants représentants du syndicat mixte Provence Verte Verdon (5 de la CAPV et 2 de la CCPV)
- 5 titulaires et 5 suppléants représentants du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (3 de la CAPV et 2 des autres EPCI)

**- Collège privé : 13 titulaires et 13 suppléants**

- 1 titulaire et 1 suppléant représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie
- 1 titulaire et 1 suppléant représentants des Chambres d'Agriculture
- 1 titulaire et 1 suppléant représentants des Chambres de métiers et de l'artisanat
- 2 titulaires et 2 suppléants représentants du Conseil de Parc du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
- 8 « acteurs-ressource » titulaires et 8 suppléants représentants de la société civile du territoire apportant leur expertise sur les thématiques suivantes : agriculture, tourisme, économie/artisanat, patrimoine naturel, patrimoine culturel, services/liens sociaux, développement durable/énergie, jeunesse, etc.

Suite aux élections municipales de mars 2026, le collège public doit être renouvelé.

**Aussi,**

**Vu** la délibération du comité syndical n° 028/2023 du 6 juillet 2023 instituant le Groupe d'Action Locale LEADER Provence Verte Verdon Sainte Baume pour la programmation 2023-2027,

**Vu** la composition du comité de programmation précisée dans le règlement intérieur du Groupe d'Action Locale pour la programmation 2023-2027,

### LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres suivants pour représenter le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon au Comité de programmation LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Michel CONSTANS	Philippe VALLOT
Romain DEBRAY	Philippe ROUX
Patrice TONARELLI	Michel GENOVA
Jérôme TESSON	Sophie MARTIN
Vesselina GARELLO	Gilbert BRINGANT
Nicolas BREMOND	Catherine VENTURINO-GABELLE
Laurent MEAUME	Stéphanie CARLES

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance

Patrice TONARELLI

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Michel CONSTANS